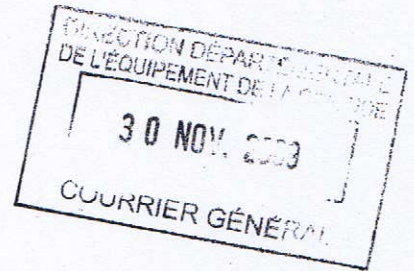


COMMUNE DE

**Virsac**

Annexes

**PORTER A CONNAISSANCE**



VOS REF. :

NOS REF. : LE-ING-TESO-GIMR-PSEC-09-

INTERLOCUTEUR : Mr D. ARRIBAT

TEL. : 05.61.31.41.37

FAX : 05.61.31.44.91

DDE de la Gironde

SUADEL / PROU

A l'attention de Mr Godin

Cité Administrative – Rue Jules Ferry

33090 BORDEAUX CEDEX

OBJET : Porter à connaissance  
COMMUNE DE Les Billaux, Bazas et Virsac

Toulouse, le 23/11/2009

30 NOV 2009  
SUADEL

Madame, Monsieur

Vous nous avez informé par courrier que les communes de Les Billaux, Bazas et Virsac ont prescrit, par délibération du Conseil Municipal, la révision ou l'élaboration de leur PLU.

A ce titre, nous vous signalons que nous exploitons sur le territoire des communes suivantes, des ouvrages d'énergie électrique Haute Tension indice B ( $\geq 50\text{kV}$ ) :

VIRSAC

BAZAS

Nous vous demandons d'inscrire nos lignes sur le plan de servitudes de ces communes. A cet effet, nous vous transmettons un extrait de carte à l'échelle 1/25000<sup>ème</sup> représentant leur tracé.

Egalement, pour préserver l'avenir, nous vous demandons de bien vouloir stipuler dans le règlement d'urbanisme dans les « Dispositions générales » ou dans les « Dispositions applicables à chaque zone » qu' « en cas de construction d'ouvrages d'alimentation en énergie électrique, ceux-ci seront conformes aux dispositions d'une part, des règlements d'administration publique, pris en application de l'article 18 de la loi du 15 juin 1906, d'autre part, des arrêtés interministériels pris en application de l'article 19 de cette même loi, à l'exclusion de toute autre limitation instituée par le document d'urbanisme dans chacune des zones appelées à être traversée. »


Nous vous saurions gré de bien vouloir continuer à nous consulter pour chacune des différentes phases de réalisation ou d'évolution du PLU de ces communes.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

P-J : 2 plans au 1/25000

RTE EDF Transport SA  
TRANSPORT ELECTRICITE SUD-OUEST – Groupe Ingénierie Maintenance Réseaux

34 Avenue Henri Barbusse BP 52630  
31026 TOULOUSE Cedex  
CODE SIRET EDF : 444 619 258 01443 - CODE APE : 401 E

  
Groupe Ingénierie  
Maintenance Réseaux  
Chef du Pôle  
Services en Concertation  
Signé : M. BALZER





# Plan Local d'urbanisme commune de VIRSAC

## Légende

### RESEAU

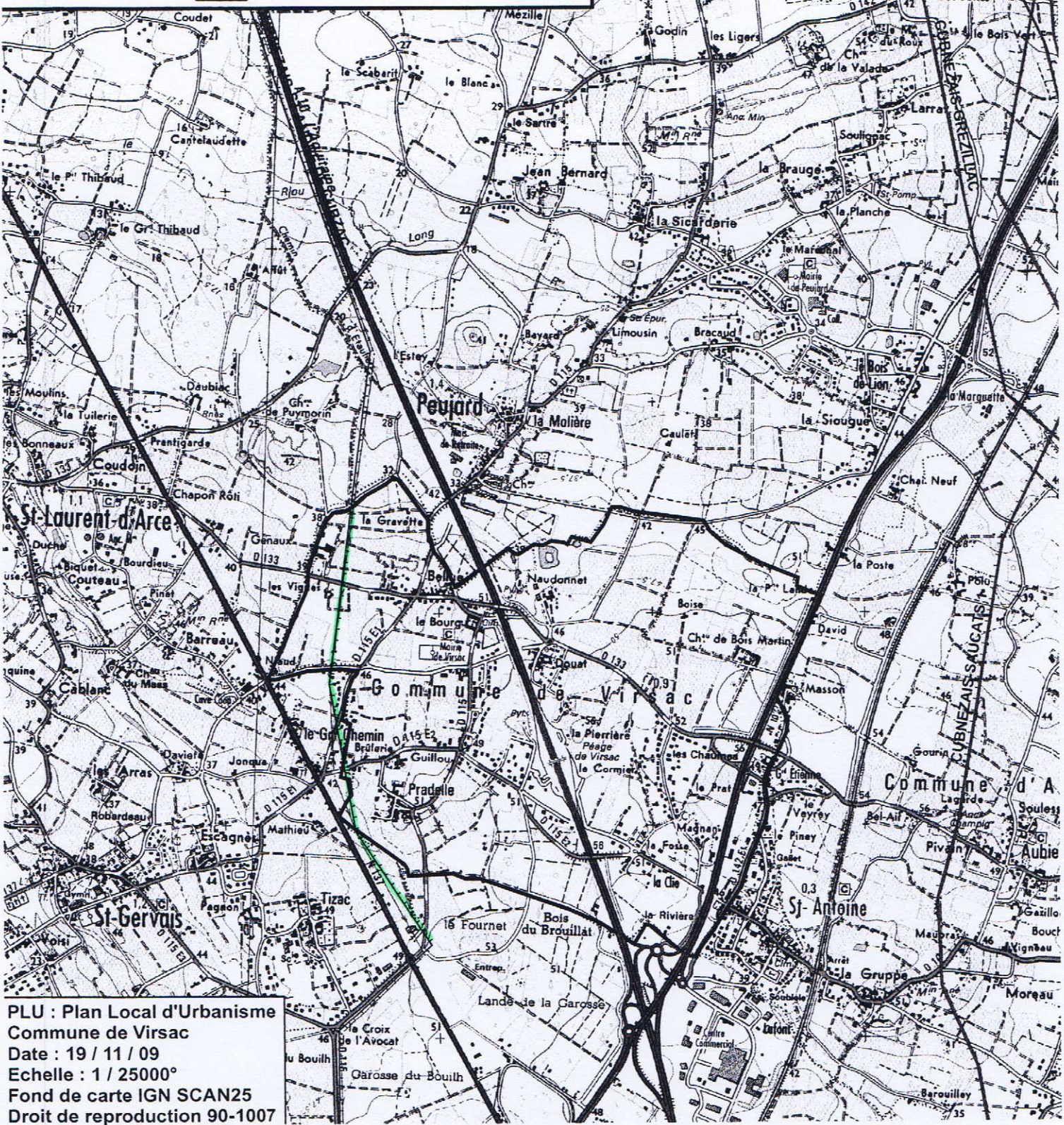
Tension des ouvrages



- ligne aérienne (LA)
- ligne souterraine (LS)
- ligne à double terre
- Poste

### LIMITES ADMINISTRATIVES

Limite de commune



PLU : Plan Local d'Urbanisme  
Commune de Virsac  
Date : 19 / 11 / 09  
Echelle : 1 / 25000°  
Fond de carte IGN SCAN25  
Droit de reproduction 90-1007



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'ÉQUIPEMENT DE LA GIRONDE  
30 NOV. 2009  
COURRIER GÉNÉRAL

VOS REF. :

NOS REF. : LE-ING-TESO-GIMR-PSEC-09-

INTERLOCUTEUR : Mr D. ARRIBAT

TEL. : 05.61.31.41.37

FAX : 05.61.31.44.91

DDE de la Gironde

SUADEL / PROU

A l'attention de Mr Godin

Cité Administrative - Rue Jules Ferry

33090 BORDEAUX CEDEX

OBJET : Porter à connaissance  
COMMUNE DE Les Billaux, Bazas et Virsac

Toulouse, le 23/11/2009

30  
SUADEL

Madame, Monsieur

Vous nous avez informé par courrier que les communes de Les Billaux, Bazas et Virsac ont prescrit, par délibération du Conseil Municipal, la révision ou l'élaboration de leur PLU.

A ce titre, nous vous signalons que nous exploitons sur le territoire des communes suivantes, des ouvrages d'énergie électrique Haute Tension indice B ( $\geq 50kV$ ) :

VIRSAC  
BAZAS

Nous vous demandons d'inscrire nos lignes sur le plan de servitudes de ces communes. A cet effet, nous vous transmettons un extrait de carte à l'échelle 1/25000<sup>ème</sup> représentant leur tracé.

Egalement, pour préserver l'avenir, nous vous demandons de bien vouloir stipuler dans le règlement d'urbanisme dans les « Dispositions générales » ou dans les « Dispositions applicables à chaque zone » qu' « en cas de construction d'ouvrages d'alimentation en énergie électrique, ceux-ci seront conformes aux dispositions d'une part, des règlements d'administration publique, pris en application de l'article 18 de la loi du 15 juin 1906, d'autre part, des arrêtés interministériels pris en application de l'article 19 de cette même loi, à l'exclusion de toute autre limitation instituée par le document d'urbanisme dans chacune des zones appelées à être traversée. »

Nous vous saurions gré de bien vouloir continuer à nous consulter pour chacune des différentes phases de réalisation ou d'évolution du PLU de ces communes.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

P-J : 2 plans au 1/25000

RTE EDF Transport SA  
TRANSPORT ELECTRICITE SUD-OUEST - Groupe Ingénierie Maintenance Réseaux

34 Avenue Henri Barbusse BP 52630  
31026 TOULOUSE Cedex  
CODE SIRET EDF : 444 619 258 01443 - CODE APE : 401 E

Groupe Ingénierie  
Maintenance Réseaux  
Chef du Pôle  
Services en Concertation  
Signé : M. BALZER





# Plan Local d'urbanisme commune de VIRSAC

## Légende

### RESEAU

Tension des ouvrages



- ligne aérienne (LA)
- ligne souterraine (LS)
- ligne à double terre
- Poste

### LIMITES ADMINISTRATIVES

Limite de commune



PLU : Plan Local d'Urbanisme  
Commune de Virsac  
Date : 19 / 11 / 09  
Echelle : 1 / 25000°  
Fond de carte IGN SCAN25  
Droit de reproduction 90-1007